

DÉROGATION MINEURE

985, boulevard de L'Assomption

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera lors d'une séance publique qui se tiendra le 12 novembre 2024 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 985, boulevard de L'Assomption, à Repentigny, portant le numéro de lot 2 183 796, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 10 octobre 2024.

L'objet de cette demande est de réduire la distance à 6,67 m entre la piscine creusée et la ligne avant afin de régulariser sa localisation, ainsi que de diminuer la distance à 1,6 m entre une clôture de protection projetée et la ligne avant de propriété, alors que le règlement exige pour la piscine et la clôture une distance de 7,5 m minimum sur l'immeuble situé au 985, boulevard de L'Assomption portant le numéro de lot 2 183 796.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 21^e jour du mois d'octobre 2024.

L'assistant-greffier,


M^e Stéphane Desrochers, avocat